





APPEL A CANDIDATURES RESIDENCES DE BANDE DESSINEE ACADEMIE DE FRANCE A ROME – VILLA MEDICIS ET CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINEE ET DE L'IMAGE (ANGOULEME) EN PARTENARIAT AVEC L'ADAGP

Résidences de bande dessinée à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis et à la Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image.

La bande dessinée et la littérature graphique connaissent un essor remarquable depuis les années quatre-vingt-dix, avec une démultiplication des esthétiques et des sous-genres. Le 9e art nourrit plusieurs autres disciplines, qu'il s'agisse du cinéma, du jeu vidéo, du cinéma d'animation ou des images virtuelles. L'Académie de France à Rome – Villa Médicis, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et la société d'auteurs ADAGP ont souhaité soutenir cette vitalité et accompagner des parcours d'auteurs.trices singulier.e.s, afin de leur donner une visibilité et de créer des opportunités de rencontres avec d'autres artistes et de nouveaux publics.

À cette fin, les deux établissements, en partenariat avec l'ADAGP, mettent en place deux résidences de création visant à accompagner deux projets novateurs d'auteurs trices complets confirmé.e.s de bande dessinée. Ces résidences se dérouleront du 15 janvier au 15 avril 2020 (3 mois) sur deux temps l'un à la Maison des auteurs de la Cité (Angoulême) et le second à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis.

Chacune des résidences est dotée comme suit :

- La Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image accueillera les résident.e.s à Angoulême et mettra à leur disposition logements et ateliers du 15 janvier au 15 mars.
- L'Académie de France à Rome Villa Médicis accueillera les résident.e.s et mettra à leur disposition un logement/atelier du 15 mars au 15 avril.
- Le déplacement Aller/ retour à Rome et à Angoulême depuis le domicile de l'auteur.trice sera pris en charge par l'ADAGP.

• L'ADAGP attribuera une bourse d'un montant de 5 400€ bruts en droits d'auteur pour la totalité du séjour.

La Cité, l'ADAGP et la Villa Médicis offriront aux lauréat.e.s la possibilité de présenter les travaux réalisés dans le cadre de leur résidence à Paris au siège de l'ADAGP, à Rome à la Villa Médicis, à Angoulême à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image.

Conditions requises

Pour postuler à la résidence, le.la candidat.e doit réunir les conditions suivantes :

- Être un.e artiste créant ou vivant en France.
- Présenter un projet de création de bande dessinée. Le candidat doit être l'unique auteur du projet (et réaliser à la fois le scénario et le dessin).
- Le dossier contiendra obligatoirement dans un seul Pdf:
- un curriculum vitae, auquel seront joints des éléments représentatifs du travail artistique du / de la candidat.e,
- une lettre de motivation,
- une description précise du projet de 8000 signes maximum, complétée d'un synopsis d'une dizaine de lignes. Le dossier comprendra également des documents graphiques se rapportant au projet.

Les dossiers de candidature seront envoyés sous forme numérique à maisondesauteurs@citebd.org

Calendrier de l'appel à projet :

Lancement de l'appel à projet : 21 octobre 2019

Date limite de dépôt des dossiers : 15 novembre 2019 à minuit (heure française)

Les noms des lauréat.e.s seront proclamés le 19 novembre 2019

Le jury sera composé de représentant.e.s de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et de l'ADAGP.

Renseignements
maisondesauteurs@citebd.org
05 45 22 86 10
www.citebd.org